

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À LA DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- a) Copie du livret de famille.
- b) Copie de la carte nationale d'identité recto-verso.
- c) **Les 2 derniers avis d'imposition** (ou 1 avis d'imposition et la dernière déclaration de revenus).
- d) **Les 3 derniers bulletins de salaire** (ou justificatifs autres si nécessaire : Allocation adulte handicapé et complément A.A.H., dernière notification rente accident du travail, pension d'invalidité, justificatifs des pensions de retraite, dernière notification de vos droits Pôle Emploi et dernier avis de paiement ou justificatif récent du RSA).
- e) Facture EDF ou quittance de loyer à votre nom.
- f) Attestation de la CAF du **1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'à aujourd'hui**.
- g) Attestation(s) bancaire(s) où apparaît la position de vos comptes (y compris comptes titres, SICAV, actions..).
- h) Justificatifs des revenus de toutes personnes vivant habituellement au foyer ainsi que les personnes qui vous hébergent (dans ce cas, préciser le motif et la durée de l'hébergement).
- i) Si vous êtes agriculteur : fournir : Relevé parcellaire récent, Etat des stocks et du cheptel mort et vif, Comptes de résultat et compte TVA, montant des primes perçues, toutes pièces comptables concernant l'exploitation.
- j) Si vous êtes commerçant ou artisan, joindre le dernier bilan.